

## Tu aimeras ton ennemi

Rivon Krygier (29/07/03)

L'esprit de vengeance envers l'ennemi, avec pour corollaire l'incapacité à pardonner, a été comme on le sait un de ces mauvais procès que les théologiens chrétiens ont longtemps intenté à l'encontre du judaïsme. Encore trop souvent la ritournelle met en opposition le « Dieu vengeur de l'Ancien Testament » au « Dieu d'amour du Nouveau Testament ». Au point que certains juifs eux-mêmes ont fini par en accepter le verdict. Il n'est pas jusqu'à Hanna Arendt qui ne déclare que « La découverte du rôle du pardon dans le domaine des affaires humaines fut l'œuvre de Jésus de Nazareth »<sup>1</sup>. Notre propos n'est pas d'instruire à notre tour le procès de l'anti-judaïsme chrétien, ce que l'Église a entrepris d'elle-même avec grandeur depuis une cinquantaine d'années, mais de mettre en évidence certains enseignements bibliques, rabbiniques mais aussi chrétiens qui offrent un tableau considérablement nuancé de la question. Par la même occasion, les apologètes juifs verront sûrement certains préjugés à l'égard de l'éthique chrétienne se démentir.

En quelle situation peut-on parler de vengeance et de la volonté de rendre la pareille à l'ennemi ou celui qui a porté préjudice ? Un solide présupposé traverse l'ensemble des sources juives : la réparation requise par un individu lésé est considérée comme *justice* et non comme *vengeance*, au sens étroit et mesquin. La plainte et l'action menée en justice ou dans tout cadre approprié pour recouvrer ses droits sont parfaitement légitimes. Ce qui ne signifie nullement qu'une telle démarche soit forcément obligatoire. Y renoncer risque toutefois d'encourager le mal et de dissuader le fauteur de se repentir. Ainsi, certaines personnes en raison de leur charge éminente, dirigeants mais aussi Sages de la Tora, n'ont pas le droit de « renoncer à leur dignité » en dédaignant la réparation car ce laxisme porterait préjudice au bon exercice de leur magistère. C'est qu'ils n'ont pas à défendre leur dignité personnelle seulement mais aussi celle de leur fonction. Il en va de même, face à l'agressivité d'un ennemi, où le moindre signe de faiblesse ou de mansuétude excessive risque d'être exploité sans scrupules par lui. Défendre son honneur, c'est accroître la dissuasion :

Celui qui se fait mouton, le loup le dévore (*Midrach Minhā hadacha* 4:2).

Rabbi Yehouda enseigne au nom de Rav : Pourquoi le roi Saül a-t-il été puni (destitué) ? Car il avait renoncé à sa dignité, ainsi qu'il est dit : « Mais (lorsque Saül fut choisi comme roi) des vauriens dirent : “Comment celui-là assurerait-il notre salut ?” Ils le méprisèrent et ne lui offrirent pas de présent. Mais lui s'y montra indifférent » (*I S* 10,27). Et aussitôt : « Nahach [Serpent] l'Ammonite vint dresser son camp contre la ville de Yavèch en Galaad » (*I S* 11,1). Rabbi Yoḥanan enseigne au nom de Rabbi Chimôn ben Yehotsadak : Tout disciple des Sages qui ni ne se venge, ni ne porte rancune, comme un serpent, n'est pas digne d'être un disciple des Sages (*Yoma* 22b-23a).

Sans parler de vengeance au sens strict, divers textes rabbiniques autorisent dans des situations similaires – notamment, de danger – de faire montre de fermeté :

Celui qui vient avec l'intention de te tuer, lève-toi avant lui pour le tuer (*Berakhot* 58a).

Rabbi Eliezer enseigne : Envers un homme dépourvu de discernement (de conscience morale), il ne faut manifester aucun égard, ainsi qu'il est dit : « Or ce peuple est sans discernement, aussi son Créateur n'aura pas pitié de lui, Celui qui l'a modelé ne lui fera pas grâce » (*Is* 27,11) (*Sanhédrin* 92a).

Dans la Bible, Dieu aussi « Se venge », et même, un nombre incalculable de fois. Mais c'est en tant que justicier quand il s'agit de défendre des valeurs ainsi que les justes qui les appliquent. Suprême garant d'une juste rétribution, Il est si l'on peut dire de Son devoir de venger et de Se venger quand les chances de repentir sont épuisées. Les victimes en appellent alors à la vindicte divine, comme dans l'exemple suivant :

---

<sup>1</sup> *De la condition humaine*, Paris, Calmann-Lévy, Agora, 1988, p. 238.

Jusqu'à quand, Éternel, garderas-Tu Ton irritation, Ta rancœur brûlera-t-elle comme brûle le feu ? Déverse Ta colère contre les peuples qui ne T'ont pas reconnu et sur les familles de la terre qui n'ont pas invoqué Ton nom, car ils ont dévoré Jacob, dévasté, anéanti et ruiné ses foyers (*Ps 79,5-7 // Jr 10,25*).

Les présents versets gagnent d'autant plus à être cités qu'ils ont une histoire. Ils surgissent dans les *Haggadot* de Pessah, en pays achkénaze, vers le XII-XIII<sup>e</sup> siècle, suite au ressentiment provoqué par les Croisades, dévastatrices pour les communautés juives du Bas-Rhin. Pris souvent pour exemple de l'esprit revancharde qui « caractérise » le judaïsme, ils sont à comparer aux supplications de l'*Apocalypse* de Jean, qui de toute évidence en sont la transposition :

Jusqu'à quand, Maître saint et vrai (loyal), tarderas-tu à faire justice et à tirer vengeance de notre sang sur les habitants de la terre ? (*Ap 6,10*).

Cette conception de la vengeance n'est donc pas moins absente des sources chrétiennes. On la retrouve encore sur un plan personnel, chez l'apôtre Paul. Le même Paul qui a dit : « Bénissez ceux qui vous persécutent, bénissez-les et ne les maudissez point » (*Rm 12,14*) a dit également :

Alexandre le forgeron m'a causé beaucoup de tort : le Seigneur lui rendra selon ses œuvres (*II Tm 4,14*).

C'est lui encore qui assigne au pouvoir politique le devoir religieux de sévir contre les malfaiteurs :

Ce n'est pas en vain que l'autorité porte le glaive : en punissant, elle est au service de Dieu pour faire justice, manifester sa colère envers le malfaiteur (*Rm 13,4*).

St Thomas d'Aquin (1225-1274) théoriserait le droit chrétien de vengeance :

*En sens contraire*, on ne doit attendre de Dieu rien que de bon et de licite. Mais on doit attendre de Lui la vengeance sur nos ennemis, car il est dit : « Et Dieu ne vengerait-Il pas Ses élus qui crient vers Lui jour et nuit ? » (*Luc 18,7*), ce qui revient à dire : « Au contraire, Il le fera. » Donc, la vengeance n'est pas par elle-même mauvaise et illicite [...] Et ce n'est pas une excuse que de vouloir du mal à celui qui nous en a causé injustement, de même qu'on n'est pas excusé de haïr ceux qui nous haïssent. Un homme ne doit jamais pécher contre un autre sous prétexte que celui-ci a commencé de pécher contre lui, car c'est là se laisser vaincre par le mal, ce que l'Apôtre nous interdit : « Ne te laisse pas vaincre par le mal, mais triomphe du mal en faisant le bien » (*Rm 12,21*). Mais si l'intention, dans la vengeance, se porte principalement sur un bien que doit procurer le châtement du pécheur, par exemple son amendement, ou du moins sa répression, la quiétude des autres, le maintien de la justice et l'honneur de Dieu, la vengeance peut être licite, en observant les autres circonstances requises (*ST, IIa, Question 108:1*).

De même, pour les sources juives, la vengeance n'est vraiment blâmable que lorsqu'elle ignore toute alternative, se déploie sans juste mesure, avec sévérité et cruauté, ce qui est précisément le contraire de la posture adoptée par Dieu, telle qu'elle se trouve formulée dans un Psaume qui aura marqué profondément la liturgie juive :

Dieu est clément, Il préfère l'expiation de la faute au châtement, Il contient longtemps Sa colère et, [quand Il doit sévir,] Il n'éveille jamais tout Son courroux (*Ps 78,38*).

Cette attitude de retenue vaut pour l'homme. La renonciation à l'aiguillon de la vengeance est un impératif moral, dans la mesure du possible. Le Talmud n'est pas sans exprimer une certaine admiration pour ceux qui

se font humilier et n'humilient pas à leur tour, se font insulter et ne répliquent pas, agissent avec amour et restent joyeux dans la souffrance. À leur sujet, l'Écriture dit : « et ceux qui T'aiment, qu'ils soient comme le soleil quand il se lève dans son éclat ! » (*Jg 5,31*) (*Yoma 23a*).

La recommandation n'est pas loin de celle professée par Jésus, dans le fameux Sermon sur la Montagne :

Vous avez entendu qu'il a été dit : « Œil pour œil et dent pour dent. » Mais moi, je vous dis de ne pas vous opposer au mauvais. Si quelqu'un te frappe sur la joue droite, tends-lui aussi l'autre. Si quelqu'un veut te faire un procès pour te prendre ta tunique, laisse-lui aussi ton vêtement (*Mt 5,38-40*, cf. *Lc 6,29*).

En fait Jésus ne récuse pas ici le bien fondé d'une réparation judiciaire sur le principe d'équivalence, ainsi que la règle du Talion a pu être interprétée par les maîtres du Talmud, pas plus qu'il ne s'en prend au châtement corporel pour sa cruauté ! Son propos est autre : il commande une éthique du pardon systématique, c'est-à-dire l'abandon de toute revendication, de toute poursuite judiciaire comme une posture morale radicale liée à sa vision eschatologique. Il s'agit d'enrayer toute spirale de la violence, en prenant l'agresseur à contrepied, l'invitant à sortir du rapport de force et entrer dans une logique de pardon fraternel en vue de l'accueil du Royaume de Dieu. Sans aller jusqu'à systématiser cette attitude radicale, les rabbins professent également qu'il est malséant et moralement prohibé de chercher à infliger le même mauvais traitement subi lorsque l'opportunité se présente de rendre l'humiliation, même en toute légalité. Il est immoral de commettre une injustice pour en réparer une autre ou de rendre le mal pour le mal. En voici l'injonction biblique, et son illustration talmudique :

« Tu ne te vengeras pas, ni ne garderas rancune » (*Lv 19,18*). Quelle différence existe-t-il entre la vengeance et la rancune ? La vengeance, c'est comme celui qui demande à son voisin : « Tu me prêtes ta faucille ? » Il lui répond : « non. » Le lendemain, le voisin lui demande : « Tu me prêtes ta hache ? » Et lui, de répondre : « Je ne te la prêterai pas car tu n'as rien voulu me prêter. » Telle est la vengeance. La rancune, c'est comme celui qui demande à son voisin : « Tu me prêtes ta hache ? » Il lui répond : « non. » Le lendemain, le voisin lui demande : « Tu me prêtes ton manteau ? » Et lui, de répondre : « Le voici. Je ne suis pas comme toi qui n'as rien voulu me prêter ! » Telle est la rancune (*Yoma 23b*).

En clair, en tout contentieux, l'attitude du plaignant peut varier et de ce fait influencer considérablement sur la nature des relations qui doivent se rétablir. On peut chercher à durcir les conditions du règlement ou au contraire à les adoucir, à favoriser la réconciliation par une attitude humble et bienveillante. C'est ainsi qu'il existe dans les sources juives les plus autorisées et les plus anciennes, l'idée qu'il faut autant que possible être capable de désamorcer un conflit par une certaine mansuétude qualifiée de « *lifnim mi-chourat ha-din* », en amont de la règle établie (*Berakhot 7a*).

Ainsi en va-t-il du pardon. Le devoir moral n'est pas seulement d'implorer le pardon mais aussi de l'accorder à quiconque le solliciterait. Or, au sens strict, il n'existe guère d'obligation de pardonner. Nous ne pouvons en effet jamais être assurés de la sincérité du repentir de celui qui nous sollicite. Et parfois, il convient de ne pas se réconcilier promptement, car il ne faut pas rompre le « travail » de réhabilitation qu'opère le repentant. Au demeurant, c'est une grande vertu d'être *a priori* enclin à pardonner. Ainsi peut-on lire dans les premiers instants de la liturgie de *Kippour* :

Oui, j'en prends la résolution, je pardonne à ceux qui m'ont causé du tort, qu'ils l'aient fait sous la contrainte ou de plein gré, par inadvertance ou délibérément, qu'ils m'aient nui par leurs propos ou par leurs actes, à tous, quels qu'ils soient, je pardonne. Que personne ne subisse Ta rigueur à cause de moi.

Il y a comme une forme d'orgueil et même de « cruauté » à refuser d'accorder le pardon (cf. *Michna, Baba Qama 8:7*). Au bout de trois requêtes, sauf exception, il est plus que raisonnable d'acquiescer. Rabbi Yossi bar Hanina enseigne :

Toute personne qui invoque le pardon à son prochain, ne devra pas le requérir plus de trois fois... (*Yoma 87a*).

Selon le Talmud (*Yevamot 79a*), trois traits de caractère doivent prévaloir dans le comportement de tout juif : « compassion, pondération, bienveillance. » Maïmonide (*Hil. issouré bia 12:24 ; 19:17*) écrit qu'en cas de demande de conversion, l'absence de l'une ou l'autre de ces qualités révèle que le candidat est indigne de s'adjoindre au peuple d'Israël. C'est pourquoi :

Il ne convient pas de se montrer cruel en refusant la réconciliation. Il faut au contraire être enclin à apaiser sa colère et ne pas se montrer irascible. Et lorsque celui qui a lésé son prochain demande sincèrement et ardemment à être pardonné, même s'il lui a causé grand tort et nombreux ennuis, il ne

faudra pas chercher à se venger ou garder rancune, car telle est la conduite digne du peuple d'Israël (*Hil. techouva* 2:10).

Le grand cabaliste Mochè Cordovéro (1522-1570) écrit dans le même état d'esprit :

Ceux qui, de stature (morale) moyenne se montrent incapables de se conduire en amont de la règle établie sont appelés "Jacob" (et non Israël, titre d'une plus grande dignité) (*Le Palmier de Débora*, 1:10).

Et dans la même veine, la ligne de conduite qui consiste à ne rendre justice qu'au sens d'une équivalence « arithmétique », selon la fameuse règle dite du Talion prise au sens caricatural « œil pour œil, dent pour dent »<sup>2</sup>, est explicitement décriée par le livre des *Proverbes* :

Ne dis pas : Comme il m'a traité, je le traiterai, je rends à chacun selon ses œuvres (*Pr* 24,29).

Le thème se retrouve dans le *Siracide*<sup>3</sup> (II<sup>e</sup> siècle avant l'ère commune) :

Celui qui se venge éprouvera la vengeance de l'Éternel qui tient un compte rigoureux des péchés. Pardonne à ton prochain ses torts, alors, à ta prière, tes péchés te seront remis. Si un homme nourrit de la colère contre un autre, comment peut-il demander à Dieu la guérison ? (*Si* 28,1-3).

Et le Talmud d'abonder dans ce sens :

Celui qui renonce à ses récriminations, Dieu agira avec lui selon la même mesure de mansuétude (*Yoma* 23a, 87b)<sup>4</sup>.

En somme, le principe de justice dite « commutative », d'effet équivalent à la cause, est ici parfaitement respecté sauf qu'au lieu de procéder d'une logique de rétribution et de vengeance, il déploie une logique de conciliation et de pardon !

Qu'en est-il de l'attitude requise envers celui qui nous veut du mal ? Le judaïsme exclut-il l'amour de l'ennemi ? On connaît les récriminations de Jésus à l'endroit du légalisme aride desdits « scribes et pharisiens » :

Vous avez entendu qu'il a été dit : Tu aimeras ton prochain mais tu haïras ton ennemi. Eh bien ! moi, je vous dis : Aimez vos ennemis et priez pour vos persécuteurs ! (*Mt* 5,43-44).

L'opposition classique entre judaïsme et christianisme doit être ici considérablement nuancée. À en juger par l'ensemble des sources néo-testamentaires et de la littérature patristique, le moins qu'on puisse dire est que cette injonction est loin d'avoir été suivie à la lettre. Dans l'*Apocalypse* de Jean, le Christ céleste loue l'Église d'Éphèse car « elle hait les œuvres des Nicolaïtes que je hais aussi » (*Ap* 2,6). Particulièrement, le ressentiment envers les juifs, même s'il n'est jamais formulé comme un ordre formel, ressort de nombreux textes. Du côté juif, si l'injonction « Tu aimeras ton prochain comme toi-même » figure bien dans les Écritures hébraïques (*Lv* 19,18) – adjointe d'ailleurs à celle de ne pas se venger ni garder rancune –, celle de haïr son ennemi ne s'y trouve aucunement ! Grâce à la découverte moderne des manuscrits de la mer Morte, nous savons désormais que c'est la secte de Qoumran (probablement essénienne) qui tenait doctement ce type de discours :

Il est ordonné d'aimer tous les fils de lumière, chacun selon son lot dans le conseil de Dieu, et de haïr tous les fils de ténèbres (*Règle de la communauté* 1,9-10 ; 9,21-22).

---

<sup>2</sup> Rappelons que le droit juif « pharisien » n'a pas pris à la lettre ce principe. Il instaure la réparation par compensation financière, cf. Rachi, *Lv* 24,20.

<sup>3</sup> Bien que le *Siracide* n'ait pas été reconnu par les Sages comme écrit saint, il est abondamment cité dans le Talmud comme livre de sagesse.

<sup>4</sup> Voir Maïmonide, *Hil. de'ot* 7:17. Voir le parallèle évangélique : « C'est de la façon dont vous jugez qu'on vous jugera, et c'est la mesure dont vous vous servez qui servira de mesure pour vous » (*Mt* 7,2) ; « Oui, si vous remettez aux hommes leurs manquements, votre Père céleste vous remettra aussi ; mais si vous ne remettez pas aux hommes, votre Père non plus ne vous remettra pas vos manquements » (*Mt* 6,14-15).

Un tel impératif aux accents manichéens ne fut en aucune façon adopté dans les sources rabbiniques même si dès la Bible hébraïque, il est admis que la haine peut être rendue, voire considérée comme requise envers ceux qui sont haineux de Dieu :

Comment ne détesterais-je pas ceux qui Te haïssent, n'aurais-je pas en horreur ceux qui se dressent contre Toi ? Oui, je leur voue une haine sans limite, j'en fais mes propres ennemis (*Ps* 139,21-22).

Il n'empêche que dès la Bible hébraïque aussi, on trouve *a contrario*, sous diverses formes, une forte incitation à enrayer le cercle vicieux de la haine :

Si tu vois l'âne de ton ennemi qui ploie sous sa charge, t'abstiendrais-tu de lui venir en aide ? Tu viendras à son aide (*Ex* 23,5).

Lorsque ton ennemi tombe, ne te réjouis pas ; s'il succombe, que ton cœur ne jubile pas (*Pr* 24,17).

S'il est vrai que dans la Bible et la littérature talmudique, Dieu « Se venge » en ce sens qu'en l'absence de repentance, Il ne laisse pas le crime impuni <sup>5</sup>, nombreuses sont les scènes qui représentent Dieu comme contrit à l'idée de devoir sévir contre Ses créatures :

Et l'Éternel regretta d'avoir créé l'homme sur la terre, et Il S'affligea en Lui-même (*Gn* 6,6).

Le Saint béni soit-Il ne Se réjouit pas de la chute du méchant. [...] Les anges de Service voulurent entonner un chant (au passage de la mer Rouge) mais le Saint béni soit-Il leur dit : « Mes créatures (les Égyptiens) se noient dans la mer et vous voulez chanter devant Moi ? » (*Meguilá* 10b).

Il existe bien quelques sources qui présentent l'image sarcastique d'un Dieu qui se complait voire s'esclaffe au spectacle de la perdition des méchants. Mais l'image apparaît toujours en revers, en miroir d'une malveillance affirmée, des ruses ou sarcasmes de personnages croyant pouvoir duper le Créateur et triompher de Lui :

Alors, autant l'Éternel Se plaisait à vous rendre heureux et à vous multiplier, autant Il se plaira à consommer votre perte et à vous détruire. Vous serez arrachés à ce sol dont vous allez prendre possession (*Dt* 28,63).

Les rois de la terre se soulèvent, les princes se liguent ensemble contre l'Éternel et Son oint. [...] Celui qui réside dans le ciel en rit, l'Éternel Se raille d'eux. Puis, Il les apostrophe dans Sa colère... (*Ps* 2,2-5).

R. Yitshak a dit : (Après avoir démasqué une fausse auto-réhabilitation des idolâtres, à la fin des temps,) Le Saint béni soit-Il n'aura jamais autant ri, si ce n'est ce jour-là (*Avoda zara* 3b).

Autre texte rabbinique faisant entendre que Dieu exècre la soif de vengeance :

Regarde combien grande est la valeur de la paix : Lorsqu'un être de chair et de sang subit la hargne d'un ennemi, il cherche le moyen de lui rendre la monnaie de sa pièce, en stipendiant au besoin un homme plus puissant que lui pour nuire à son ennemi. Mais le Saint béni soit-Il n'agit pas de la sorte. Ne voit-on pas les idolâtres irriter Dieu par leur conduite, et pourtant lorsqu'ils s'endorment, toutes leurs âmes remontent à Lui, ainsi qu'il est dit : « Lui qui a donné le souffle au peuple qui l'habite » (*Is* 42,5). Autre enseignement : Lorsqu'un être de chair et de sang cause du tort à son prochain, celui-ci en conserve toujours de la rancœur. Mais il n'en va guère ainsi chez le Saint béni soit-Il. Alors que le peuple d'Israël fut opprimé en Égypte, asservi aux travaux du ciment et des pierres, et malgré tout le mal que les Égyptiens leur infligèrent, le texte biblique exprime encore de la pitié à leur égard : « Tu ne mépriseras pas l'Égyptien car tu as été étranger dans son pays » (*Dt* 23,8). Aussi, vous aussi, « cherchez la paix et poursuivez-la » ! (*Ps* 34,15) (*DtR* 5:15).

---

<sup>5</sup> Cf. : « Éternel, Dieu tout-puissant, clément et miséricordieux, lent à la colère, qui abondes en bienveillance et équité, Tu conserves Ta faveur jusqu'à la millième génération, supportes iniquités, crimes, et égarements, bien que les absoudre (gratuitement), Tu ne les absoudras point » (*Ex* 34,6-7).

Certes, ici encore, il est possible de faire valoir des injonctions bibliques contradictoires qui expriment un ressentiment perpétuel impliquant un traitement impitoyable :

L'Éternel dit alors à Moïse : Écris cela dans un livre pour en garder le souvenir, et déclare à Josué que J'effacerai la mémoire d'Amalek de dessous les cieux. Puis Moïse bâtit un autel qu'il nomma Éternel-Nissi car, dit-il : La bannière de l'Éternel est en main ! L'Éternel est en guerre contre Amalek, de génération en génération (*Ex* 17,14-16).

L'Ammonite et le Moavite ne seront pas admis à l'assemblée de l'Éternel ; même leurs descendants à la dixième génération n'y seront pas admis, et cela pour toujours ; parce qu'ils ne sont pas venus à votre rencontre avec le pain et l'eau quand vous étiez en route lors de la sortie d'Égypte, et parce qu'ils ont stipendié Balaam fils de Béor pour te maudire, de Pétor en Aram Naharayim. Mais l'Éternel ton Dieu ne consentit pas à écouter Balaam, et Il changea pour toi la malédiction en bénédiction car Il t'avait pris en affection. Jamais, tant que tu vivras, tu ne rechercheras leur prospérité et leur bonheur (*Dt* 23,4-7).

On observera toutefois à nouveau que l'intransigeance divine n'a d'égale que la détermination farouche avec laquelle ces peuplades ont voulu combattre Israël : Amalek, parce qu'il fut le premier peuple après la sortie d'Égypte, à chercher à l'anéantir, s'attaquant aux plus faibles (cf. *Dt* 25,18) ; Moav (et Amon qui lui était attaché), parce qu'il chercha à maudire Israël, à l'atteindre spirituellement. Du reste, ceux-là font figure d'exception tant la règle générale consiste à ne jamais fermer la porte de la réconciliation et, *a contrario*, de « poursuivre la paix. » Plus encore, le droit talmudique finira, à partir de diverses considérations, par lever les interdits d'adjoindre les descendants de ces peuplades au peuple d'Israël<sup>6</sup>.

Pour autant, le judaïsme ne va pas jusqu'à prescrire indifféremment et globalement « l'amour de l'ennemi ». Mais l'idée de prier pour ses persécuteurs qui suit chez *Matthieu* l'injonction de Jésus d'aimer ses ennemis, est présente dans le judaïsme rabbinique, comme en témoigne ce *midrach* :

Il y avait des gens vils dans le voisinage de Rabbi Méir qui lui causaient grand tort. Rabbi Méir voulut implorer la pitié divine, pour que Dieu les fasse périr. Brouria, sa femme, à qui il fit part de ses intentions, lui dit : As-tu seulement compris le sens du verset : « Que les péchés disparaissent de la terre ! » (*Ps* 104,35) ? Est-il demandé que les « pécheurs » disparaissent ou que les « péchés » disparaissent ? Les péchés ! Observe à présent la suite du verset, que dit-il ? – « et de méchants, il n'y en a plus. » En effet, puisqu'il n'y aura plus de péché, il n'y aura plus non plus de pécheur ! Invoque plutôt la pitié divine pour que ces hommes se repentent devant Dieu, et alors, de méchants, il n'y en aura plus ! Rabbi Méir implora la pitié divine pour que ces hommes s'amendent de leurs méfaits et ils revinrent à Dieu (*Berakhot* 10a).

Le thème abonde dans la liturgie de Kippour :

« Le malveillant abandonnera sa voie, le pervers ses pensées, et ils reviendront à l'Éternel et Lui les accueillera dans Sa clémence ; ils reviendront à Dieu car Il se montrera prompt à pardonner » (*Is* 55,7). En effet, Tu ne désires pas la mort du pécheur, Tu veux au contraire qu'il vive en se repentant. Même jusqu'au jour de sa mort, Tu attends encore qu'il parvienne à résipiscence. Et s'il revenait alors à Toi, Tu l'accueillerais aussitôt.

L'espérance déborde de son cadre « tribal » puisqu'elle devra concerner l'humanité tout entière :

Que se prosternent, devant Toi, toutes les créatures et qu'elles ne forment plus qu'un seul faisceau pour accomplir Ta volonté, d'un cœur sans partage ! [...] Alors les justes qui contempleront cela se réjouiront, les hommes intègres seront dans l'allégresse et les fidèles feront éclater leur émotion. Le vice sera réduit au silence et toute la méchanceté humaine se dissipera en fumée, car Tu auras fait disparaître la puissance du mal de la terre (*ibid.*).

Au fond, on a toujours d'excellentes raisons de haïr son ennemi ; la liste des griefs est souvent longue et leur justesse, aux yeux du plaignant, parfaitement avérée ! La vertu de réconciliation, de paix, exige de « l'héroïsme », un dépassement de soi, pour ramener dans l'ombre les aspects

---

<sup>6</sup> Cf. *Michna Yadaïm* 4:4 ; *Yevamot* 76b-77b ; *Guitin* 57b ; Maïmonide, *Hilkhot issouré bia* 12:25.

négatifs et mettre en lumière les aspects positifs. Ou selon la belle formule du Rabbi Yossef Bekhor Chor (XII<sup>e</sup> s.) :

Le Saint béni soit-Il dit à l'homme : Que l'amour que tu éprouves pour Moi vainque la haine que tu éprouves pour lui (ton ennemi) et viens-lui en aide, au nom de Mon amour (Commentaire sur *Ex 23,5*).

Mochè Cordovéro développe :

C'est là une mesure/vertu qu'il sied à l'homme d'adopter à l'égard de son prochain. Même s'il est en droit de réprover son prochain ou ses enfants, en leur faisant endurer des épreuves, et qu'ils les subissent, ce n'est pas une raison pour amplifier sa remontrance et prolonger sa colère, même s'il s'est déjà mis dans cet état. Il devra la résorber et ne pas la prolonger, même lorsque la colère est permise comme on peut le voir dans l'exemple cité par les rabbins : « Quand tu verras l'âne de ton ennemi ployer sous sa charge... » (*Ex 23,5*), commenté ainsi : Quelle est cette inimitié ? Celle que peut ressentir celui qui a vu quelqu'un commettre une transgression dont il est le seul à pouvoir témoigner, et qui éprouve de l'aversion à son endroit pour cette faute. Même en pareille circonstance, la Tora enseigne : « Tu devras l'aider », c'est-à-dire abandonner le courroux qui dévore ton cœur. Au contraire, c'est un commandement que de le rapprocher avec amour, peut-être parviendra-t-il par cette voie à se redresser (*Le Palmier de Débora*, 1:5).

Une des tournures les plus marquantes du patrimoine juif reste sans aucun doute celle du traité *Avot de-rabbi Natan*, d'époque talmudique :

Qui est le véritable héros ? Celui qui fait de son ennemi un ami (*ARN A:23*).

On voit ici que le judaïsme, loin d'avoir déconsidéré le devoir moral envers l'ennemi, le pervers ou le païen, exhorte au dépassement du ressentiment et de la haine. Mais il est vrai qu'il subordonne généralement cet amour au repentir. Sur un plan doctrinal, il refuse donc l'état de grâce absolue, l'absolution gratuite comme but premier et ultime de l'amour, notamment car ce serait le plus souvent ne rendre service ni à l'offenseur, ni à celui qui a été offensé. Le christianisme lui-même ne s'en est pas tenu à prêcher indistinctement le pardon mais incite moralement, comme le judaïsme, à enrayer autant que possible le cercle vicieux de la haine.

## Abréviations

### Bible hébraïque :

*Gn* : Genèse  
*Ex* : Exode  
*Lv* : Lévitique  
*Nb* : Nombres  
*Dt* : Deutéronome  
*S* : Samuel  
*Is* : Isaïe  
*Ez* : Ezéchiel  
*Jr* : Jérémie  
*Am* : Amos  
*Os* : Osée  
*Za* : Zacharie  
*Ha* : Habacuc  
*Ml* : *Malachie*  
*Ps* : Psaumes  
*Qo* : Ecclésiaste  
*Pr* : Proverbes  
*Ct* : Cantique des cantiques  
*Jb* : Job

### Midrach, Talmud :

*ARN* : Avot de-Rabbi Natan  
*GnR* : Genèse rabba  
*ExR* : Exode rabba  
*LvR* : Lévitique rabba  
*NbR* : Nombres rabba  
*DtR* : Deutéronome rabba

*M* : Michna  
*NbR* : Nombres rabba  
*PRE* : Pirké de-rabbi Eliezer  
*Tanh* : Midrach Tanhouma

### Nouveau Testament :

*Mt* : Matthieu  
*Mc* : Marc  
*Lc* : Luc  
*Jn* : Jean  
*Ac* : Actes des Apôtres  
*Rm* : Épître aux Romains  
*Co* : Épître aux Corinthiens  
*Ep* : Épître aux Ephésiens  
*Ph* : Épître aux Philippiens  
*Th* : Épître aux Thessaloniens  
*Tm* : Épître à Timothée  
*He* : Hébreux  
*P* : Épître de Pierre  
*Ap* : Apocalypse

### Deutérocanoniques

*Si* : *Siracide*

### Divers

*ST* : Somme théologique (St Thomas d'Aquin)